

Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Contexte

L'intensification des témoignages impulsée par le mouvement « Me too » (à partir de mai 2017) relayés dans le contexte hospitalier par des mouvements comme « Paye ta blouse » ou « Balance ta blouse », a bouleversé les représentations de chacun des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). En parallèle des mouvements sociétaux, les pouvoirs publics se sont emparés de la lutte contre les VSS, notamment par l'article L4121-1 du Code du travail (applicable à la fonction publique) : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Objectifs

Se référer aux objectifs indiqués dans chaque module.

Renseignements complémentaires

Modalités En présentiel ou en distanciel

Code Formule EGAÉ : M1 > 2023-483 M2 > 2023-484 FORMAVENIR PERFORMANCES M1 > 2023-488 M2 > 2023-489

Échéance du marché 21/01/2028

Public

Se référer au public indiqué dans les 2 modules.

Exercice

2026

Code de formation

2-11

Nature

AFN

Organisé par

GROUPE EGAÉ ou FORMAVENIR PERFORMANCES

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Comprendre, repérer les situations de violences sexistes et sexuelles et orienter les victimes**
Durée : 7 heures
- **Construire et déployer un plan de prévention et des procédures disciplinaires au sein de son établissement**
Durée : 7 heures